

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature de la
Présidente de Nantes Université à la
Directrice du Pilotage, Evaluation et
Qualité**

DAJ-2025.05.19.01

La Présidente de Nantes Université,

- VU** le Code de l'Education ;
- VU** le Code de la Commande Publique ;
- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;
- VU** l'arrêté du 7 octobre 2015 relatif aux conditions d'établissement, de conservation et de transmission sous forme dématérialisée des documents et pièces justificatives des opérations des organismes publics pris en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 Décembre 2021 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de la Présidente de Nantes Université est donnée à **Madame Christèle VINCENT**, Directrice du Pilotage, Evaluation et Qualité, Attachée d'Administration de l'Etat, à l'effet de signer en son nom, les actes listés ci-après :

Chapitre I

Gestion des personnels

ARTICLE 2 : La délégation de signature en matière de gestion de personnels affectés dans le service porte sur les actes de gestion suivants :

- autorisations d'absence, ordres de mission (pour les zones à risque à l'étranger : sous réserve de l'obtention préalable, auprès du Fonctionnaire Sécurité Défense, d'une autorisation de déplacement) et états liquidatifs liés à ces missions, décisions d'attribution de congés et d'organisation du service,
- demandes d'inscription à des actions de formation, et attestations de formation visées préalablement par le Pôle de Gestion et de Développement des Compétences,
- comptes-rendus des entretiens professionnels concernant les personnels BIATSS, titulaires et contractuels : les comptes-rendus seront transmis à la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social de l'établissement,
- conventions de stage des stagiaires, élèves ou étudiants accueillis au sein du service ainsi que tout acte inhérent à la gestion de leur situation.

Madame Lyndia ALLAIRE, Responsable du service audit interne, études et contrôle de gestion, Ingénieure d'études et **Madame Audrey HERVÉ**, Responsable du service évaluation, qualité et amélioration continue, Ingénieure d'études contractuel, reçoivent délégation de signature sur les actes présents dans ce chapitre pour les agents affectés dans leur service respectif.

Chapitre II

Affaires générales et financières

ARTICLE 3 : A l'exclusion systématique de tous les courriers adressés aux partenaires extérieurs ou autorités de tutelle, à dimension stratégique ou à impact financier et/ou juridique, délégation est consentie pour tout acte de gestion courante relevant des activités du service (courriers, convocations, bordereaux, etc.).

En outre, pour les besoins du service et dans le respect du budget alloué, délégation de signature est consentie pour :

- les contrats de prestation de services ou de fournitures et bons de commande dans la limite de 5 000 euros HT, et dans le respect du budget annuel accordé au service,
- attestations de dépenses et ordres de mission des tiers.

Madame Christèle VINCENT est désignée ordonnateur délégué des recettes et des dépenses relevant des missions et activités du service.

A ce titre, délégation de signature lui est consentie pour tous les documents financiers, relevant des activités du service, en termes de constatation des droits et obligations ; liquidation des recettes et émission des ordres de recouvrer ; engagements, liquidation et ordonnancement des dépenses, dans le respect des dispositions prévues ci-dessus ; virement et réajustement de crédits, ordres de mission (pour les zones à risque à l'étranger : sous réserve de l'obtention préalable, auprès du Fonctionnaire Sécurité Défense, d'une autorisation de déplacement) et les états de frais relevant des missions de la Direction.

En cette même qualité, délégation lui est en outre consentie pour les actes de gestion dématérialisés en termes de certification du service fait et d'acceptation du droit, d'ordres de payer et de recouvrer transmis à l'Agent Comptable.

Chapitre III **Dispositions générales**

- ARTICLE 4 :** **Madame Lyndia ALLAIRE**, Directrice Adjointe, reçoit délégation pour les actes définis dans le présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice du Pilotage, Evaluation et Qualité. Les actes signés à ce titre doivent faire l'objet d'un rendu-compte à la Directrice de la direction.
- ARTICLE 5 :** Il est tenu un registre de tous les actes pris par délégation dans le service. Par ailleurs, les actes pris en vertu de la délégation de compétences du Conseil d'Administration de la Présidente, sont transmis à l'autorité délégante en vue du rendu-compte au Conseil d'Administration.
- ARTICLE 6 :** Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est publié sur le site Interne de Nantes Université et affiché dans les services centraux à la diligence de la Directrice Générale des Services.
- ARTICLE 7 :** Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des universités. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions des délégataires au titre desquelles la présente délégation est consentie. Elles abrogent les dispositions de l'arrêté DAJ-2025.11.05.119.
- ARTICLE 8 :** La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 2 Juin 2025

Visa de la Directrice Générale des Services

La Délégante,

Laurianne SCHLAEPPI

Carine BERNAULT

Présidente de Nantes Université

Vu et pris connaissance par

Les Délégués,

Madame Christèle VINCENT

Directrice du Pilotage, Évaluation et Qualité

Madame Audrey HERVÉ

*Responsable du Service évaluation, qualité et
amélioration continue*

Madame Lyndia ALLAIRE

*Directrice Adjointe du Pilotage, Évaluation et Qualité
et Responsable du Service audit interne, études et
contrôle de gestion*

Transmis au Rectorat et publié le :